

Province de Québec
M.R.C. de L'Érable
Ville de Plessisville

AVIS PUBLIC

AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE SITUÉ DANS LA VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, trésorier de la Ville de Plessisville, que le rôle général de perception pour les taxes foncières et les tarifs et les compensations pour les services municipaux pour l'année 2023 a été complété et est déposé à son bureau. Toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d'en payer les taxes mentionnées. Les comptes de taxes seront expédiés dans le délai imparti par la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit rôle de perception en présentant une demande au soussigné aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 20 février 2023

Le trésorier,



CARL MAILLOUX